

DOSSIER DE PRESSE

Mars 2023

LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

Consultation territoriale,
dans le cadre du Conseil national
de la refondation



> Qu'est-ce que le SPPE ?

Le Service Public de la Petite Enfance (SPPE) est un des engagements de campagne du Président de la République. Il vise à permettre à chaque parent qui le souhaite d'accéder à une solution d'accueil de qualité, financièrement accessible, partout en France.

Jean-Christophe COMBE, Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a souhaité conduire une concertation sur le service public de la petite enfance, organisée dans le cadre du Conseil national de la refondation sur le plein emploi (<https://conseilrefondation.fr/thematiques/petite-enfance/>).

Une première phase de consultation nationale a permis de préciser les objectifs et la méthode de concertation qui va être mise en place pour construire le futur SPPE qui a vocation à être universel et à englober tous les modes d'accueil (collectif et individuel).

Le SPPE aura 4 grandes fonctions :

- Informer, orienter, accompagner les parents jusqu'à l'obtention d'une solution d'accueil adaptée,
- Développer et diversifier les solutions d'accueil pour garantir aux familles une offre accessible en tout point du territoire et adaptée aux besoins spécifiques,
- Financer les places d'accueil en agissant sur les restes à charge des collectivités et des familles,
- Accompagner et contrôler la qualité de l'offre d'accueil.

La phase de consultation territoriale a été lancée le 8 décembre 2022 dans une dizaine de territoires sur lesquels les Préfets, Présidents des Schémas départementaux des services aux familles, sont invités à organiser des consultations locales et autour de sept thématiques.

Élisabeth LAITHIER en sa qualité de **rapporteuse générale**, se rendra dans 15 villes retenues pour rencontrer tous les acteurs du secteur de la petite enfance y compris les parents et repérer les bonnes pratiques ou les innovations qui pourraient être reprises dans le futur SPPE.

La ville de Saint-Denis de La Réunion fait partie des villes choisies en vue de cette consultation territoriale.

La rapporteure générale fait donc un point d'étape à Saint-Denis les 23 et 24 mars 2023.

Quels sont les objectifs du Service Public de la Petite Enfance ?

L'insatisfaisante réponse aux besoins de modes d'accueil des familles peut constituer un ferment d'inégalités sociales et économiques.

Afin de répondre à ce constat, il est proposé de construire un Service Public de la Petite Enfance qui soit à même de lever les freins actuellement constatés en matière de développement de nouvelles places d'accueil, et d'améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles. L'ambition est de créer 200 000 nouvelles solutions d'accueil de qualité, ce qui pose de nombreuses questions, parmi lesquelles :

- Qui sera (co)responsable de la mise en œuvre de ce grand plan de développement de l'accueil du jeune enfant (communes, intercommunalités, conseils départementaux, Caf...)?
- Quels nouveaux leviers sont à créer pour garantir la création de ces places et leurs financements tant en investissement qu'en fonctionnement ?
- Quelle place pour l'offre d'accueil portée par les associations, les gestionnaires du secteur privé marchand et les assistants maternels dans ce service public ?
- Comment améliorer l'accompagnement et le contrôle de la qualité des projets éducatifs ?

> Le contexte local

Le Département de La Réunion représente, par ses spécificités, un terrain d'investigation privilégié dans le cadre de cette consultation SPPE.

Alors que le département présente encore une situation démographique particulièrement dynamique avec un **taux de natalité de 16,8 ‰** et un **taux de fécondité de 2,4 enfants** (contre 12 ‰ et 1,98 enfants pour la Métropole), le taux de couverture des besoins d'accueil du jeune enfant reste faible : **33 places potentielles** pour 100 enfants en 2017 contre 56 en moyenne au niveau national.

Les structures familiales et le monde du travail ont connu de profondes mutations au cours des dernières décennies. Le développement de l'activité professionnelle des femmes, l'augmentation de familles monoparentales ainsi que l'évolution du marché du travail impactent directement les besoins des familles en termes de service d'accueil de la petite enfance.

Le nombre de familles fréquentant les EAJE est estimé à **13 878** en 2021. Près de **40 %** de ces familles sont monoparentales, souvent des mères célibataires avec un seul enfant et recourant très majoritairement à un EAJE financé par la Psu.

Ces évolutions ont généré de nouveaux besoins d'accueil :

- accueils en horaires atypiques (parents travaillant de nuit ou le week-end) ;
- accueils occasionnel et/ou à temps très partiels (parents en situation d'insertion ou parents exerçant leur métier en intérim ou en CDD).

La couverture de ce type de besoins reste insuffisante.

De même, la prise en charge des enfants en situation de handicap reste faible dans les structures collectives, et quasi nulle auprès des assistantes maternelles. Au 31 décembre 2021, **187 enfants porteurs de handicap** ont pu bénéficier d'un mode d'accueil. La majorité d'entre eux (69 %) ont été accueilli en établissements multi-accueils et en crèches collectives. En effet, si légalement tous les établissements d'accueil doivent accueillir les enfants porteurs d'un handicap, les structures ne disposent pas de moyens (compétences, équipements, etc.) pour accueillir ce public dans de bonnes conditions. Ce constat est aussi valable pour l'accueil individuel.

Chiffres clés Offre d'accueil



au 31/12/21

Modes d'accueil collectifs

- **383** établissements pour **7 655** places
- **266** établissements en micro-crèche
- **117** en accueil collectif crèches, multi accueil ou jardin d'enfants
- **5 408** modes d'accueil fonctionnent avec la Prestation de Service Unique
- **2 247** modes d'accueil en Complément Mode de Garde Prestation d'Accueil du Jeune Enfant soit **29 %** des places offertes.
- **5 944** places offertes au domicile des assistantes maternelles agréées de jour.
- Près de **40 %** des établissements gérés en mode associatif correspondant à 46 % des places offertes représente **30%**.
- **48 %** des EAJE gérés sous statut d'entreprise représentant **30 %** des places. Il s'agit essentiellement des micro-crèches CMG PAJE.
- **11,8 %** sont gérés par les collectivités (mairies, CCAS et CIAS) représentant **21,5 %** des places.

Les taux de couverture

- En EAJE : **18,8 %**
- Global : **40,4 %** regroupant toutes les solutions d'accueil (EAJE, assistantes maternelles, Très Petites Sections, enfants - de 3 ans bénéficiaires du CMG garde à domicile)

Les écarts sont importants en fonction des communes. Le taux de couverture le plus bas est celui de Sainte-Rose avec un taux de **3,6 %** en EAJE (1 seule micro-crèche sur la commune) et un taux global de **18 %**. Le taux de couverture le plus élevé est celui de Sainte-Marie avec un taux de **32 %** en EAJE et un taux global de **50 %**.

Par ailleurs, La Réunion est en retard par rapport à l'Hexagone.

L'écart se resserre sur le taux en EAJE avec un taux local de **18,9 %** au 31/12/2021 pour un taux national de **20,9 %** en 2019. Il faudrait créer 809 places afin de rattraper le taux de métropole.

L'écart est beaucoup plus important sur le taux global avec un taux local de **40,4 %** pour un taux national de **59,8 %**.

Il faudrait créer **7 456** places toutes solutions d'accueil confondues pour rattraper le taux moyen national. Cet écart est notamment dû à l'offre beaucoup plus importante au domicile des assistantes maternelles en Métropole qui représente plus de **33 %** de l'offre globale.

Les portails petite enfance

- **13** portails en fonctionnement au 04/02/2023 couvrant **85 %** des EAJE du Département et **60 %** des ex MAM.
- D'ici fin 2023, **5** nouveaux portails portant le nombre de portails en fonctionnement à **18**.

L'état de la demande au 04/02/2023

- **8 786** demandes correspondant à **2 704** enfants.

Chiffres clés Offre d'accueil



Modes d'accueil individuels

- **1760** assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental pour un total de **5 944** places offertes. La part des assistantes maternelles dans l'offre d'accueil
- **719** enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Complément mode garde à domicile, le nombre de places de garde à domicile est en hausse en 2021

L'offre d'accueil en EAJE est supérieure à l'offre au domicile des assistantes maternelles à l'inverse de l'Hexagone

Chiffres clés Offre d'accueil

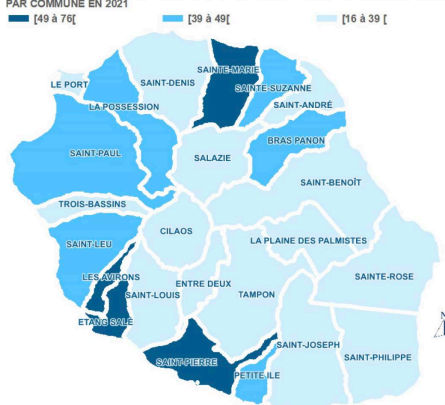


Autres modes d'accueil mobilisables

- À la rentrée scolaire 2021, **1 270** enfants de moins de 3 ans ont été préscolarisés, soit environ **3 %** des enfants scolarisés en classes de maternelles soit une hausse de **10%** par rapport à 2020
- **23** Classes passerelles et **3** Très petites sections pour un total de 250 enfants accueillis.

Capacité théorique d'accueil par les EAJE

JAPACITE THEORIQUE D'ACCUEIL DES EAJE POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR COMMUNE EN 2021



Capacité théorique d'accueil des enfants

Source : CAF de La Réunion, décembre 2021

Capacité d'accueil par mode d'accueil formel (par nombre de places)	PLACES POUR 100 ENFANTS CAF DE MOINS DE 3 ANS					France entière
	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	dec-19
Assistants maternels	12,2	13,4	11,6	14,7	15,4	33,0
Ecoles maternelles	3,9	3,6	3,5	2,8	3,1	3,8
Salariés à domicile	1,5	1,5	1,6	1,6	1,8	2,1
Etablissements accueil jeune enfant	15,9	16,6	17,4	18,3	18,8	20,9
Capacité théorique d'accueil	33,5	35,1	34,1	37,4	39,1	59,8

Sources : Caf de La Réunion, Académie de La Réunion, Conseil Général de la Réunion, Imaje, Onape 2021

> Le Comité Départemental Des services aux familles (CDSF)

Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) est animé par le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) qui est l'instance de pilotage des politiques publiques en matière de services aux familles, de modes d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité.

Il se définit comme une instance de réflexion, de conseil, de propositions et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.

La gouvernance CDSF

Le **Préfet** assure la **présidence du CDSF** réunionnais installé le 15 mars 2022.

Le Président du Conseil Départemental, le Président de l'AMDR, le Président du Conseil d'administration de la CAF et la Rectrice d'académie en sont les **vice-présidents**.

C'est dans le cadre du CDSF, dont la Caf assure le secrétariat technique, que le pilotage de la consultation sera assuré :

Ses missions

Sa mission première consiste à faciliter le développement des services aux familles et la mutualisation des ressources. Une approche territorialement attentionnée notamment au travers de la mise en œuvre des Conventions Territoriales Globales (CTG) conclues avec les communes sera déployée, afin de répondre au plus près des besoins de l'ensemble des familles réunionnaises.

Une dynamique de développement de l'offre est, d'ores et déjà, initiée avec l'attribution d'appels à projet qui ont amené à :

- . la création de deux espaces de rencontres et médiation familiale avec l'UDAF ;
- . la création d'un pôle ressources handicap avec l'ALEFPA ;
- . la sélection de 61 projets dans le cadre de la mise en oeuvre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ;
- . la sélection de 47 projets dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'aide et d'appui à la parentalité (REAAP) ;
- .un plan de professionnalisation des accueils collectifs de mineur attribué à trois prestataires (CRAPEJ-UFOLEP-FAIR) ;
- . la sélection de 18 projets dans le cadre du développement de la culture et de la petite enfance en lien avec la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion et la Fédération Départementale de la Petite Enfance.

> La ville de Saint-Denis

Chiffres clés Offre d'accueil



L'offre d'accueil sur la ville de Saint-Denis

• **1 767** places offertes en EAJE soit **24 %** de l'offre du Département.

Une localisation des établissements essentiellement sur le centre-ville,

Sainte Clotilde plutôt dans les bas de la ville.

- **405** places offertes en QPV dans **14** établissements.
- **2 578** solutions d'accueil soit **16,4 %** de l'offre du Département.
- **7** établissements gérés par le CCAS pour **339** places.
- **79 %** des places offertes en PSU et **21** en micro-crèches PAJE.
- **1** relais petite enfance et **1** lieu d'accueil parents enfants gérés par le CCAS.
- **207** assistantes maternelles agréées offrant un total de **694** places au 31/12/2021.
- **7** MAM en fonctionnement au 31/12/2021.

Les taux de couverture

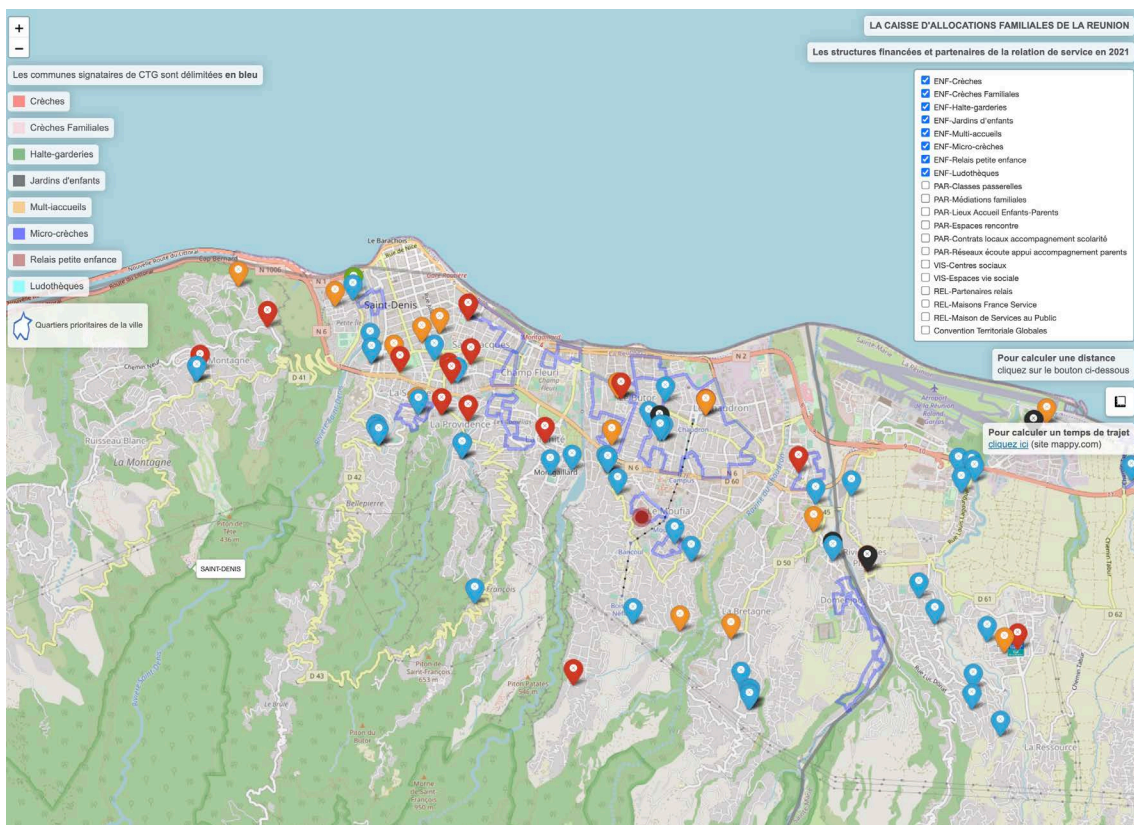
- **26,5 %** en EAJE supérieur de 6 points à la moyenne nationale
- **39,9 %** sur le global inférieur de 20 points à la moyenne nationale.

Le financement de la commune des EAJE

A partir de 2022, la commune finance tous les EAJE à hauteur de **300 euros** par place sur la base d'un coût annuel par place de **15 000 euros**.

L'état de la demande au 04/02/2023

- **2 470** demandes correspondant à 770 enfants.



Pour en savoir plus ...

- [Analyses et Etudes N°27 / Septembre 2022](#) - L'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2021
- [Cartographie des structures financées et partenaires de la relation de service en 2021](#)
- [Accueil jeune enfant 2021 observatoire nationale petite enfance](#)
- [Analyses et Etudes N°21 / Août 2021 - Accueil de la petite enfance et accompagnement à la parentalité en 2020 : les nouvelles ambitions](#)
- [Vers un service public de la petite enfance](#) (source : www.hcfea.fr)
- [Accueil des enfants de moins de 3 ans : relancer la dynamique](#) (source : www.strategie.gouv.fr)
- [Convention d'Objectifs et de Gestion État/Cnaf 2023/2027 et Service public de la petite enfance : Les propositions de l'Unaf pour donner confiance aux familles](#) (source : www.unaf.fr)